

Compte rendu de séance

Séance du 11 décembre 2017

L'an 2017 et le 11 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur
LOCHON Martial Maire

Présents : Monsieur **LOCHON** Martial, Maire,
Mesdames : **AUGROS** Marie-Claude, **CHAUVEAU** Estelle, **DELPEUX** Maryvonne, **MOREAU** Nathalie, **MURY** Danièle, **ZDEBSKI** Patricia,
Messieurs : **BENOIST** Laurent, **DESVEAUX** Luc, **GOIRAND** Jean-Luc, **HENRIETTE** Rodolphe, **LAGOUTTE** Christian, **MASSOT** Éric.

Mme **CORDONNIER** Virginie a donné pouvoir à Mme **MURY** Danièle.
M. **SABATHIER** Jérôme a donné pouvoir à M. **MASSOT** Éric

Absents : Messieurs **AUTIN** Jean Michel, **MAILLOT** Yoland.

A été nommée secrétaire : Madame **ZDEBSKI** Patricia

Le Conseil Municipal a effectué une visite de la Médiathèque avant de commencer la réunion. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h20.

Le compte rendu du conseil municipal du 9 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

MARCHE ENFOUISSEMENT RÉSEAUX RUES D'HAUVILLE ET DE LA BEAUSSIÈRE CHOIX DES ENTREPRISES

Dans le cadre du marché "Enfouissement réseaux rues Hauville et la Beaussière", Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux la décision validée par les membres de la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 27 novembre 2017 ainsi que le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire précise qu'il ne souhaite pas notifier les entreprises avant de recevoir les retours quant aux attributions d'aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, liées à ce marché.

Par principe, et suivant les conseils du maître d'œuvre, M. le Maire propose aux membres présents de retenir les offres retenues par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ci-dessus déterminé, et toutes les pièces afférentes.

Monsieur **MASSOT** demande le délai légal de notification des marchés. Le Maire répond qu'en général c'est 90 jours mais dans ce cas, le délai est de 180 jours.

AVENANT - Station d'Épuration

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un devis pour des travaux complémentaires à la Station d'Épuration.

Après avoir proposé de voter l'avenant, Monsieur le Maire donne la parole à M. **DESVEAUX** pour

expliquer en détails les travaux complémentaires de cet Avenant.

Il propose au conseil de valider l'AVENANT pour un montant de 14 900,00 € HT soit 17 880,00 TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

ACCEPTE l'avenant proposé pour un montant de 14 900,00 € HT soit 17 880,00 TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire - Choix de l'opérateur de transmission
--

M le Maire rappelle :

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'État. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par envoi postal / dépôt en Préfecture (ou sous-préfecture), et les actes visés sont récupérés quelques jours après leur envoi.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'engager la commune dans le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de SRCI, opérateur de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et des actes soumis au contrôle budgétaire.

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de mairie d'apporter plus d'informations sur la dématérialisation des documents administratifs et budgétaires.

CURAGE DES LAGUNES - Station d'Epuration :

Dans le cadre des travaux, un curage complet des trois lagunes doit être effectué afin de réaliser de nouvelles lagunes compatibles avec la nouvelle station.

Cette prestation n'a pas été, volontairement, prévue au marché.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation spécifique pour ces travaux qui doivent se dérouler en mars 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation et à signer les documents nécessaires.

FONDS DE PEREQUATION 2017

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ** charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental, le « Fonds de Péréquation 2017 » sur l'ensemble des travaux et achats réalisés et comptabilisés en section d'investissement sur l'exercice 2017 (budgets M14 et M49) ainsi que le budget du Syndicat Intercommunal des 2 Versants de Bailleau-le-Pin.

La commune s'engage à reverser la part de subvention qui revient au Syndicat Intercommunal des 2 Versants de Bailleau-le-Pin.

Mise à Disposition d'un agent communal auprès de l'AFAFAF

Dans le cadre de remembrement, Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 9 octobre 2017, les membres présents ont accepté à l'unanimité la mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) pour la gestion du secrétariat de ladite Association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention avec l'AFAFAF pour la mise à disposition de l'agent communal.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Explication des charges transférées et comparaison avec l'année 2016.

- SPANC : augmentation des tarifs, obligation de contrôle tous les 4 ans.
- EAU POTABLE : baisse des tarifs de production.

Mme MURY et M. MASSOT rappellent qu'il y a toujours une forte odeur de javel dans l'eau de robinet.

- BILAN DE FUSION : comme la loi l'impose, la communauté de communes Entre Beauce et Perche avait deux ans pour harmoniser ses statuts et préciser ses compétences. Monsieur le Maire présente ce bilan pour chaque compétence et invite les conseillers à consulter ce document. La quasi-totalité des compétences sont mises à jour.

POINT TRAVAUX :

Selon la situation financière de la commune, Monsieur le propose d'effectuer des travaux :

- **rue de la Tuilerie** : année 2018

Aménagement du parking face au stade et création de quelques places de parking devant le cimetière. M. le Maire envisage par la suite un accès direct du nouveau parking au cimetière.

Monsieur le Maire propose de supprimer les places de parking devant le stade et lance le débat.

- **rue Haie Brunel** : Monsieur le Maire pose la question de remettre à double sens de circulation mais le conseil, après discussion ne voit pas d'intérêt pour la commune pour modifier cette rue en double sens. Le projet est abandonné.

- **rue de Chartres** : année 2019

Sur ces deux points, un retour sera fait par le bureau d'étude Soderef lors du prochain conseil municipal.

- **Station d'Épuration** : Monsieur Desveaux prend parole et détaille l'avancement des travaux.

- "**City Stade**" : endroit bien utilisé par les habitants depuis son ouverture. Le conseil envisage d'améliorer les alentours en installant des poubelles...

- **Médiathèque** : Les travaux sont terminés

Monsieur le Maire informe que le recrutement de la personne responsable de cette médiathèque est en cours pour une durée hebdomadaire de 12 heures.

- **lotissement** : Travaux de voirie terminés. Les premières constructions de maison ont commencé.

ZONE D'ACTIVITÉ :

Le Maire informe qu'un artisan souhaite s'installer à Bailleau le Pin. Le développement économique est obligatoirement porté par la communauté de communes. Cependant, le Maire a reçu l'autorisation de mener le projet de la zone d'activité telle qu'elle est prévue au PLU. Des négociations ont commencé avec les propriétaires et l'avis des domaines a été sollicité.

QUESTIONS DIVERSES :

MEDIATHEQUE : Le Maire propose de se caler aux tarifs appliqués par la commune d'Illiers Combray.

A Titre indicatif :

Entrée gratuite :

- pour les -18 ans : gratuit

- pour les demandeurs d'emploi et assistantes maternelles de la communauté de communes (justificatif à l'appui)

Adultes de la communauté de communes : **8 €**

Adultes hors communauté de communes : **12 €**

Internet :

Gratuit pour les adhérents et demandeurs d'emploi (justificatif à l'appui)

Sinon forfait de 1€/heure

VILLAGES FLEURIS :

Le Maire informe le conseil que la commune a reçu le 2ème prix départemental pour le concours des villages fleuris.

Le Conseil Municipal **félicite les agents techniques** pour ce prix.

TOUR DE TABLE :

Monsieur MASSOT informe

- que le bulletin d'information " LE QUISÉTOU" sera distribué la semaine prochaine avec le calendrier du Sictom.

- le passage de la balayeuse sera le mardi 26 décembre 2017

- la réunion de la commission de communication aura lieu le jeudi 4 janvier 2018
- des dysfonctionnements du panneau lumineux.

A la demande de Monsieur BENOIST, Monsieur le Maire confirme que le tour de France passe à Bailleau-le-Pin le 13 juillet 2018.

Monsieur le Maire parle d'une nouvelle troupe théâtrale qu'il a rencontrée et qui se produira à partir de 2018

Madame CHAUVEAU signale des mauvais états des accotements de la route d'Hauville.

Séance levée à: 22:55

Bailleau-le-Pin, le 18/12/2017

Le Maire
Martial LOCHON